



CAMPUS - SUPPLÉMENT

S'Y RETROUVER DANS LE LABYRINTHE DE PARCOURSUP

Covid: la France débordée par la ruée sur les vaccins

► Numéros saturés, rendez-vous annulés : les centres de vaccination sont engorgés depuis l'ouverture de la campagne aux plus de 75 ans, le 18 janvier

► Face à l'inquiétude qui monte, le ministre de la santé s'est engagé à renforcer la transparence et à améliorer le dispositif dans les jours à venir

► Dans tout le pays, les élus locaux dénoncent le trop faible nombre de doses et d'aiguilles livrées, et le manque de clarté sur les procédures

► Le déploiement des tests à l'école pose question, alors que le ministère de l'éducation entend tester, chaque mois, entre 1 et 1,5 million de volontaires

► Politiquement miné, le débat monte en Europe sur l'instauration d'un passeport vaccinal pour relancer le tourisme

PAGES 6 À 10

ENTRE BIDEN ET TRUMP, UNE TRANSITION HOSTILE

► Joe Biden devait être investi 46^e président des Etats-Unis, mercredi 20 janvier, à Washington
► Contrairement aux usages, Donald Trump a tout fait pour éviter son successeur démocrate
► Le président sortant a gracié 73 personnes mardi, dont son ancien conseiller Steve Bannon

PAGES 2-3



De droite à gauche : Joe et Jill Biden, Kamala Harris et son mari, Douglas Emhoff, rendent hommage aux victimes du Covid-19, au Lincoln Memorial, le 19 janvier à Washington. EVAN VUCCI/AP PHOTO

Mémoire Des pistes pour réconcilier la France et l'Algérie

LE RAPPORT demandé à Benjamin Stora sur la réconciliation mémorielle entre la France et l'Algérie devait être remis à Emmanuel Macron mercredi 20 janvier. Pour apaiser le contentieux entre les deux pays comme le malaise identitaire au sein de la société française, l'historien préconise la mise en place d'une commission « Mémoire et vérité ».

Ce rapport s'inscrit dans une relation diplomatique complexe entre Paris et Alger, alors que le président Abdelmadjid Tebboune est affaibli par la maladie.

PAGE 12

M
ÉDITORIAL
PARIS-ALGER :
SORTIR
D'UNE RELATION
EMPOISONNÉE

PAGE 31

Liban
L'ombre du régime syrien sur l'explosion du port de Beyrouth

PAGE 4

Sahel
Macron entend « ajuster l'effort » de l'opération « Barkhane »

PAGE 5

Football
Noël Le Graët prêt à un quatrième mandat à la tête de la fédération

PAGE 22

Politique
Les embûches du référendum sur le climat

Le projet de loi visant à inscrire dans la Constitution la protection de l'environnement devait être présenté en conseil des ministres le 20 janvier

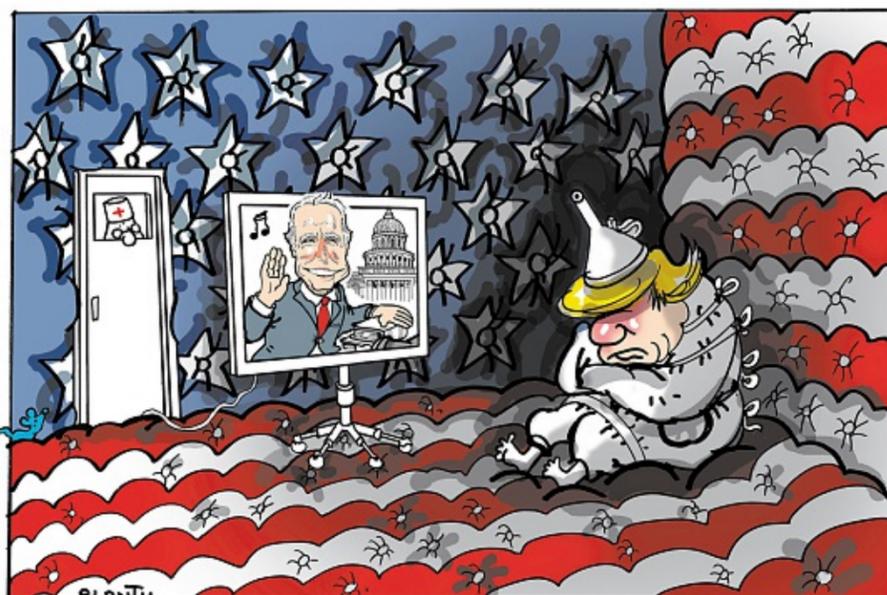
PAGE 11

Automobile
Les ambitions de Carlos Tavares pour Stellantis

Le directeur général du groupe né de la fusion des groupes PSA et FCA revient sur les défis et les objectifs du quatrième constructeur mondial

PAGE 16

LE REGARD DE PLANTU



Gallimard présente

BRUNO LE MAIRE

L'ANGE ET LA BÊTE
Mémoires provisoires

RECIT

« Bruno Le Maire nous amène dans les coulisses du pouvoir et nous aide à comprendre un monde secoué de manière irréversible. [...] L'un de ses livres les plus personnels et les plus politiques. »
Marie-Laure Delorme, *Le Point*

gallimard.fr | facebook.com/gallimard

UE : la pression monte sur l'agence Frontex

Le Parlement et la Commission demandent des comptes au patron de l'office chargé des frontières, accusé de refoulements illégaux

BRUXELLES - bureau européen

Ce n'est pas un appel à la démission de Fabrice Leggeri, directeur exécutif de Frontex, mais cela y ressemble fort. Rencontrant, lundi 18 janvier, plusieurs médias européens, dont *Le Monde*, Ylva Johansson, commissaire européenne aux affaires intérieures et à la migration, a été interrogée sur un éventuel départ du patron français de ce qui est désormais l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. « *Je ne fais pas de commentaire là-dessus. Des procédures ont été lancées, elles ne sont pas terminées. Mais je pense qu'elles doivent l'être* », indiquait la commissaire socialiste suédoise.

Des propos prudents mais qui cachent mal le fait qu'entre la Commission et Frontex le torchon brûle. Pour preuve, une lettre envoyée au siège de l'agence en décembre 2020 par Monique Pariat, chef de la direction générale de la migration et des affaires intérieures à Bruxelles. Un long réquisitoire reprochant à M. Leggeri des retards, des carences dans la gestion et des « *hésitations incompréhensibles* » à suivre les instructions. Voire un mensonge au sujet du recrutement des personnes qui devaient être chargés de veiller au respect des droits fondamentaux au sein de l'Agence.

Les « *procédures* » visant M. Leggeri et évoquées par M^{me} Johansson sont multiples. Et elles visent essentiellement la possible implication de Frontex dans des « *pushbacks* », des refoulements illégaux de migrants aux frontières de l'Union, avant qu'ils aient pu introduire d'éventuelles demandes d'asile. En octobre 2020, plusieurs médias évoquaient, témoignages et images à l'appui, six cas de refoulements en mer Egée. Avec, notamment, les manœuvres dangereuses d'un navire de Frontex, qui aurait pu entraîner le naufrage d'une embarcation. La direction de l'Agence démentait à l'époque toute infraction.

L'Office de lutte antifraude de l'Union a lancé une enquête et, le 7 décembre 2020, les bureaux de M. Leggeri et de son directeur de cabinet ont été perquisitionnés. L'investigation porterait, aussi, sur des faits de harcèlement et des erreurs de gestion.

Plusieurs groupes politiques du Parlement européen ont, eux, transmis une longue liste de questions au directeur exécutif après qu'il a été entendu, le 1^{er} décembre 2020, par l'Assem-

blée. M. Leggeri avait indiqué qu'une enquête interne n'avait pas prouvé l'implication de membres de Frontex dans des refoulements illégaux. Peu convaincus, les eurodéputés du groupe socialiste ont exigé sa démission, d'autres groupes ont réclamé des explications complémentaires.

Au sein de Frontex même, un groupe de travail avait été constitué en novembre, sur insistance de la Commission. Son rapport devait être examiné lors d'une réunion du conseil d'administration, mercredi 20 et jeudi 21 janvier. Ce conseil est composé de représentants des pays membres de l'Union et de deux membres de la Commission.

L'un des principaux reproches adressés à M. Leggeri est qu'il aurait tergiversé pour embaucher la quarantaine de personnes qui, en théorie, auraient dû être à pied d'œuvre dès décembre 2020 pour veiller au respect des droits des migrants et demandeurs d'asile.

Action « illégale »

La commissaire suédoise n'a, jusqu'ici, pas officiellement retiré sa confiance au directeur. Elle endosse cependant les critiques qui lui sont adressées par sa direction générale, qui évoque encore une action « *illégal* » de M. Leggeri en 2019, avec la publication de deux vacances de postes dirigeants non approuvées par le conseil d'administration.

Au Parlement, où la plénière débattait, mardi, du pacte migratoire proposé récemment par la Commission, la tension monte également. M^{me} Johansson a insisté sur la nécessité pour les pays de l'Union, les candidats à l'adhésion et « *les agences européennes aussi* » d'adhérer pleinement au respect des droits fondamentaux. Et plusieurs députés ont à nouveau mis en cause Frontex, l'élue socialiste bulgare Elena Yoncheva jugeant qu'en matière de « *pushbacks* » l'agence fait désormais « *partie du problème, pas de la solution* ».

Une situation embarrassante pour toute l'Union : dotée maintenant d'uniformes, d'armes et d'un budget passé au total à 5,6 milliards d'euros pour la période 2021-2027, l'agence des garde-frontières peut difficilement voir la légitimité de son principal dirigeant remise en cause au plus haut niveau. A ce stade, celui-ci n'a pas réagi officiellement aux accusations qui le visent. Il pourrait le faire prochainement, selon un membre de son entourage. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

Une piste syrienne dans l'enquête sur l'explosion du port de Beyrouth

Trois hommes d'affaires proches du régime d'Assad seraient liés au stockage du nitrate d'ammonium à l'origine du drame du 4 août 2020

BEYROUTH - correspondant

Le pouvoir syrien aurait-il partie liée avec l'acheminement, dans le port de Beyrouth, de la cargaison de nitrate d'ammonium à l'origine de l'explosion dévastatrice du 4 août 2020 ? C'est ce que suggère une enquête diffusée il y a quelques jours, sur la chaîne privée libanaise Al-Jadeed. Son auteur, le journaliste Firas Hatoum, y fait trois révélations, susceptibles de donner à cette affaire une dimension nouvelle.

Le documentaire établit tout d'abord que la commande des 2750 tonnes de produit chimique, dont la mise à feu a tué plus de 200 personnes et ravagé des quartiers entiers de Beyrouth, n'a pas été passée par la société mozambicaine à laquelle on les disait jusque-là destinées, Fabrica de Explosivos de Moçambique. C'est une société domiciliée à Londres, Savaro, qui a signé le contrat d'importation, le 10 juillet 2013, avec une usine géorgienne, Rustavi Azot. Deuxième découverte, Savaro arbore tous les signes distinctifs d'une société-écran. Très peu d'employés, une activité quasi inexistante et une directrice de nationalité chypriote, qui est listée, dans une base de données internationale, comme la responsable de plus de 150 autres sociétés, dont plusieurs basées au Panama.

La troisième trouvaille est la plus intrigante : Savaro partage la même adresse, sur les bords de la Tamise, que deux sociétés dirigées par des hommes d'affaires syro-russes, proches du régime Assad et placés à ce titre sous sanctions par les Etats-Unis : George Haswani, patron de Hesco Engineering and Construction Company et Imad Khoury, fondateur d'IK Petroleum

Industrial Company. Selon Firas Hatoum, sur les 70 sociétés à utiliser cette boîte à lettres londonienne, seule Hesco et IK Petroleum sont réellement actives. L'agence Reuters, qui s'est plongée dans le registre du commerce en ligne britannique, ajoute que Hesco et Savaro se sont enregistrées à cette adresse le même jour de la même année, ce qui réduit le risque d'une simple coïncidence.

Autre indice troublant, le frère d'Imad Khoury, Moudalal Khoury, a été placé, lui aussi, sous sanctions américaines, pour avoir tenté d'importer du nitrate d'ammonium vers la Syrie en 2013, l'année même où ce produit hautement dangereux a fait son entrée dans le port de Beyrouth. Les frères Khoury et les fils de George Haswani ont démenti auprès de Reuters tout lien avec Savaro. Mais les éléments apportés par Al-Jadeed incitent à penser que cette coquille vide a servi de paravent aux trois entrepreneurs syriens.

« Un nouveau scénario »

« *C'est une piste très intéressante, qui ébauche un nouveau scénario, bien différent de la thèse de la négligence souvent mise en avant, confie Nizar Saghieh, directeur de l'ONG libanaise Legal Agenda. Cela conforte les soupçons de ceux qui pensent que cette cargaison n'est pas arrivée à Beyrouth par hasard et que des gens avaient intérêt à ce qu'elle y reste.* »

Pour l'instant, les éléments dont les médias disposent attribuent la tragédie du 4 août à un mélange de déveine et d'incurie. Le *Rhosus*, le cargo moldave transportant la cargaison honnie, qui était censé se diriger vers le port mozambicain de Beira, aurait fait escale à Beyrouth en novembre 2013, en raison d'une avarie mécanique. Puis l'état

Il pourrait s'agir non pas d'un scandale d'Etat, mais d'un trafic international de produits explosifs

de délabrement du navire aurait incité les services du port libanais à lui interdire de reprendre la mer.

Le *Rhosus* a été ensuite abandonné par ses affréteurs et son propriétaire et, en 2014, après décision de la justice, son chargement a été entreposé dans un hangar du port, à côté d'un stock de feux d'artifice. Il n'en bougera pas, en dépit de plusieurs courriers des responsables du port alertant leurs autorités de tutelle de la présence de cette bombe à retardement. Finalement, un malheureux soudeur, envoyé colmater une brèche dans le mur du hangar, a déclenché la réaction en chaîne qui a conduit au cataclysme du 4 août.

C'est tout ce narratif que le travail de Firas Hatoum ébranle. Si Haswani et les frères Khoury sont les réels importateurs du nitrate d'ammonium, sa destination finale était, selon toute vraisemblance, Beyrouth et non Beira. Et dans ce cas de figure, l'inaction de l'administration libanaise n'est pas tant le produit d'une quelconque incompetence, du manque d'un ou plusieurs ministre à leurs responsabilités, que le résultat des complicités haut placées dont disposaient les commanditaires. Le tableau esquissé par les révélations d'Al-Jadeed s'apparente non pas à un scandale d'Etat, aussi criminel fût-il, mais à un tra-

fic international de produits explosifs, possiblement destinés au régime Assad. Haswani et les frères Khoury font partie de ces oligarques qui ont aidé le pouvoir syrien à garder la tête hors de l'eau au plus fort de la guerre. Le premier, un chrétien de la ville de Yabroud, au nord de Damas, est accusé d'avoir acheté en 2015 du pétrole à l'Etat islamique, qui contrôlait alors les principaux puits du pays, pour le compte des autorités de Damas. Haswani a toujours réfuté ces allégations.

Imad et Moudalal Khoury, qui sont installés en Russie, sont soupçonnés de gérer un vaste réseau de sociétés-écrans, ayant permis à la banque centrale syrienne de se fournir en dollars, en violation des sanctions américaines. Le Centre de recherche et d'études scientifiques, le bras armé du programme balistique et chimique syrien, aurait profité, lui aussi, de ce montage pour se procurer des produits interdits.

Pour l'instant, le juge chargé de l'enquête sur l'explosion, Fadi Sawan, a inculpé une trentaine de personnes parmi lesquelles vingt-cinq, en lien avec le port, ont été incarcérées. Il s'agit de responsables des douanes et de la sécurité, d'employés et de prestataires de services extérieurs.

Quatre personnalités politiques ont aussi été mises en examen, dont le premier ministre démissionnaire, Hassan Diab, et des anciens ministres. Tous ont refusé d'être interrogés par le magistrat et deux d'entre eux ont déposé une action « *en suspicion légitime d'incompétence* » visant à obtenir la révocation du juge Sawan. La décision de la Cour de cassation est attendue dans les prochains jours. ■

BENJAMIN BARTHE

En Italie, Conte sauvé de justesse par le Sénat

Le président du conseil joue de la menace des élections pour souder sa coalition

ROME - correspondant

Dans ces moments-là chaque voix compte, la moindre rebuffade en coulisses devient un fait politique majeur et les rumeurs les plus fantaisistes sont scrutées en temps réels par des centaines de spécialistes avec une précision d'entomologiste. Le premier ministre italien, Giuseppe Conte, et son gouvernement constitué de l'alliance du Parti démocrate (centre gauche) et du Mouvement 5 étoiles (M5S, antisystème) jouaient leur avenir dans l'hémicycle du Sénat italien, mardi 19 janvier au soir, pour un vote de confiance provoqué par le retrait de la délégation du parti centriste Italia Viva de Matteo Renzi (deux ministres, un secrétaire d'Etat). Il s'est sorti de l'exercice, mais dans des conditions si précieuses qu'il lui sera bien difficile, à court terme, de crier victoire.

Fort de 18 sénateurs, le groupe des partisans de l'ancien premier ministre Matteo Renzi était, sur le papier, en situation de faire chuter le gouvernement, mais il avait annoncé qu'il s'abstiendrait plutôt que de voter contre, afin de laisser ouverte la possibilité d'une réconciliation, si bien que le scénario d'un exécutif minoritaire était apparu, ces derniers jours, comme le plus probable.

Une fois que la majorité absolue (161 voix) s'est avérée inatteignable, tout est affaire d'appréciations. A 158 voix, la situation est presque confortable. Mais que le gouvernement Conte en obtienne cinq de moins, et son sort aurait été scellé. Sur leur plateau, les journalistes de la chaîne d'information continue RaiNews24 ont installé un boulier, comme pour rappeler à chacun qu'il était plus question d'arithmétique que de grandes idées.

RaiNews24 a installé un boulier sur son plateau, comme pour rappeler qu'il s'agit plus d'arithmétique que de grandes idées

Mardi soir, après treize heures de débats, la présidente du Sénat, Maria Elisabetta Casellati, annonçait le score de 154 voix en faveur du gouvernement et 140 voix contre. Mais après un deuxième appel et au dernier moment, deux sénateurs sont apparus pour porter leur soutien au gouvernement.

Le premier, Riccardo Nencini, est un vieux routier du parlementarisme romain. Ancien vice-ministre de Matteo Renzi, il est le président du minuscule Parti socialiste italien, lointain héritier de la formation de l'homme fort de l'Italie des années 1980, Bettino Craxi, balayé par l'opération « *Mains propres* » et mort en exil en Tunisie. Quant au second, son profil est nettement plus atypique : originaire des Pouilles et élu sous les couleurs du Mouvement 5 étoiles depuis 2013, Alfonso Ciampolillo s'est fait connaître en contestant la réalité de la bactérie *Xylella fastidiosa*, qui décime les oliviers de sa région. En 2020, il a été exclu du M5S pour ne pas avoir restitué une partie de son salaire, comme prévu dans les statuts du mouvement.

Giuseppe Conte a d'ores et déjà annoncé qu'il travaillerait à élargir la base de sa majorité dans les prochains jours, en renouvelant ses offres à la droite modérée (pour l'heure rejetées) ainsi qu'en direction des exclus du M5S et des sympathisants de Matteo Renzi, qui pourraient vite avoir envie de revenir au sein de la majorité, une fois consommée la défaite de leur dirigeant.

Deux renforts providentiels

Avec le secours de ces deux renforts, mais aussi l'aide de trois sénateurs à vie (dont l'ex-premier ministre Mario Monti) et de deux élus de Forza Italia (droite modérée) aussitôt exclus de leur groupe parlementaire, Giuseppe Conte est parvenu à obtenir un résultat qui ne le sauve pas définitivement, mais lui permet de rester en selle. Il a une fois de plus manifesté une ténacité rare, ainsi qu'une souplesse idéologique peu commune, posant en pro-européen de stricte obédience et appelant l'assistance à « *choisir le camp antisouverainiste* » alors même qu'il s'est trouvé, de juin 2018 à août 2019, à la tête du gouvernement le plus eurosceptique de l'histoire de la République italienne. ■

JÉRÔME GAUTHERET

APPEL D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE



01.49.04.01.82 - annonces@osp.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE SEINE MARITIME
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
AVIS

Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports par la société FIBRE TRANSLAC

La société FIBRE TRANSLAC pour le projet Cross Channel Fibre (CCF) a déposé une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, en vue de déployer un câble sous-marin de télécommunications à fibres optiques entre le Royaume-Uni et la France.

Conformément aux exigences des articles R.2124-1 à R.2124-12 du code général de la propriété des personnes publiques, cette demande sera soumise à instruction administrative et suivie d'une enquête publique.

Dans sa partie française, le tracé du câble sous-marin parcourt une distance d'environ 76,2 km et nécessite la création de l'ouvrage suivant :

- Une liaison sous-marine, composée d'un câble sous-marin de télécommunication composé d'un tube central contenant des fibres optiques ensoufflé sur environ 36,1 km en zone contiguë, 14,5 km dans la zone économique exclusive (ZEE) française puis 25,6 km dans les eaux territoriales (soit 76,2 km de distance) jusqu'à la conduite de 28 ml déjà installée sur le domaine public maritime qui mène jusqu'à une chambre d'atterrage, hors du domaine public maritime ;
- La section faisant l'objet de cette demande se situe uniquement sur le domaine public maritime français entre la limite des eaux territoriales françaises et la zone d'atterrage sur le littoral de la commune de Veules-les-Roses, soit 25,6 km.

Le présent avis est publié conformément à l'article R.2124-5 du code général de la propriété des personnes publiques.